

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales



GREEN
CLIMATE
FUND

PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION
DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)

Financements du Projet : Don FIDA N° 2000002606, Don Additionnel FIDA11 n°
2000003762 ; Prêt OFID n° 13606P, Prêt FIDA11 n° 2000003763, Don CRI A n°
2000004520, Don CRI B N°2000004726, Don FVC n° 2000003623

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/46/T/2025-
2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BASSINS
VERSANTS ET SERVICES CONNEXES DANS LES EX-PROVINCES DE RUTANA
(LOT 1 : 10.400ha), RUYIGI (LOT 2 : 7.200ha) ET DANS LA REGION DE L'IMBO
(EX-PROVINCES DE BUBANZA, BUJUMBURA ET CIBITOKI) (LOT3 : 2.400ha)**

Financement : Don FVC n°2000003623

Imputation : 5A010601

Date de publication : 19/12/2025

Date d'ouverture des offres : 15/1/2026

Décembre 2025

Section I. Avis d'appel d'offres

[Bujumbura, Burundi]

Le 18/12/2025

Concerne : Les travaux d'aménagement des bassins versants pour les ex-Provinces de Rutana (Lot 1 : 10.400 Ha), Ruyigi (Lot 2 : 7.200 Ha) et la région de l'Imbo (ex-provinces Bubanza, Bujumbura et Cibitoke) : Lot 3 : 2.400 Ha), DAO n° DNCMP/46/T/2025-2026

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un don du FIDA n° 2000002606, un Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762, un don FVC n° 2000003623, un don CRI A n° 2000004520, un don CRI B n°2000004726 d'une part, un prêt de l'OFID n° 13606P, un Prêt FIDA11 n° 2000003763 destinés à couvrir le coût du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'exécution des travaux d'aménagement des bassins versants et des services connexes. L'utilisation des fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B ».
2. Le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », prévoit de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales de ses collines d'intervention situées dans les ex-provinces de Gitega, Karusi, Kayanza, Muyinga, Ngozi, Rutana, Ruyigi, Bubanza, Bujumbura et Cibitoke par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptées à une pression démographique croissante et résilientes au changement climatique.
3. Le maître d'ouvrage invite à présent les organisations non gouvernementales (ONG) ou les associations sans but lucratif (ASBL) remplissant les conditions requises ("les soumissionnaires") à faire parvenir, sous pli fermé et cacheté, leurs offres concernant les **travaux d'aménagement des bassins versants pour les ex-Provinces de Rutana (Lot 1), Ruyigi (Lot 2) et la région de l'Imbo (Lot 3)**, travaux faisant l'objet, dans le cadre du présent appel d'offres, d'un contrat à prix unitaires établi sur la base du devis quantitatif¹.
4. L'appel d'offres est ouvert aux organisation non gouvernementale (ONG) ou association sans but lucratif (ASBL) qui souhaitent y participer, pourvu qu'elles remplissent les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires habilités peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'être mieux à même de réaliser l'ensemble des travaux.
5. Les travaux ainsi que le ou les marchés qui devraient être attribués sont répartis en trois (3) lots à savoir :
 - **Lot 1** : Travaux (i) d'aménagement des bassins versants par la mise en place et la végétalisation des dispositifs antiérosifs sur 10.400 ha, (ii) d'entretien des boisements sur 1.923,5 ha et (iii) de la mise en œuvre des activités de développement communautaire et d'encadrement des bénéficiaires dans les ex-communes de Gitanga sur 16 collines (Cunda, Gisenyi, Kabago, Kabanga, Kinzanza, Bigina, Kazeba, Kiremba, Gatwaro, Museno, Gitanga, Muyange, Ngoma, Maramvya, Nyakuguma et Cikinga) et de Giharo sur 9 collines

¹ Dans les contrats à prix fixes, remplacer "devis quantitatif" par "calendrier des activités".

(Giharo, Kabingo, Mwebeya, Nkurye, Rubanga, Shasha, Bayaga, Buhogo, Musenyi) de l'ex-province de Rutana.

- **Lot 2**: Travaux (i) d'aménagement des bassins versants par la mise en place et la végétalisation des dispositifs antiérosifs sur 7.200 ha, (ii) d'entretien de boisements sur 706 ha et (iii) de la mise en œuvre des activités de développement communautaire et d'encadrement des bénéficiaires dans les ex-communes de Gisuru sur les 7 collines (Gacokwe, Kabingo, Musha, Kavunwe, Ndemeka, Gashirwe² et Rukoyoyo³) et la commune de Kinyinya sur 7 collines (Karindo, Kinyinya, Nyamigina, Nyamusasa, Kigangabuko, Musumba et Nyamunazi) de l'ex-province de Ruyigi.
- **Lot 3**: Travaux (i) d'aménagement des bassins versants par la mise en place et la végétalisation des dispositifs antiérosifs sur 2400 ha, (ii) d'entretien des boisements sur 200 ha et (iii) de la mise en œuvre des activités de développement communautaire et d'encadrement des bénéficiaires dans les ex-communes de Gihanga sur la colline Kagwema, de Mpanda sur les collines de Gahwazi et Kivyibusha de l'ex-province Bubanza, dans l'ex-commune de Mutimbuzi sur la colline de Muyange de l'ex-province de Bujumbura, dans l'ex-commune de Buganda sur les collines de Mwunguzi, Ndava et Nyamitanga de l'ex-province de Cibitoke.

NB : Chaque soumissionnaire peut présenter son offre pour un, deux ou les trois lots mais aucun soumissionnaire ne pourra être attributaire de plus d'un lot sauf en cas d'absence d'offres, administrativement ou techniquement conforme aux exigences du DAO.

6. L'attributaire du marché sera sélectionné selon la procédure de mise en concurrence nationale, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA, qui peut être consulté à l'adresse suivante: www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres international comportera un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
7. Veuillez noter qu'une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres, dans la Section III du dossier.
8. Les soumissionnaires désireux de présenter une offre devront se procurer le dossier d'appel d'offres vendu pour la somme, non remboursable, de cent mille Francs Burundi (100.000 BIF), dont la moitié (50.000 BIF) sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié (50.000 BIF) sur le compte n° CC12991 ouvert à la BRB au nom du PIPARV-B/RECETTES INTERNES en adressant au point de contact ci-après une demande en ce sens par courrier postal ou électronique, dans laquelle devront figurer toutes leurs coordonnées. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

À l'attention de Monsieur Damase NTRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PIPARV-B
PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)

Immeuble des projets financés par le FIDA au Burundi
Avenue du Large n° 30 ; Téléphone : +257 22 24 92 51 ;
Courriel : ufcp2.piparvb@gmail.com. Bujumbura - Burundi

² Les collines Gashirwe et Rukoyoyo se trouvent dans l'ancienne commune Cendajuru et sont attenantes au marais de Rumpungwe.

³ Idem

9. Les offres devront parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – instructions à l'intention des soumissionnaires – clause 22.1, au plus tard le 15/11/2026 à 10 heures et l'ouverture des offres aura lieu le même jour à 10heures 30 minutes, heures locales (GMT+2).
10. Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire.
11. Le délai prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux, pour chaque lot, est fixé à **douze mois** calendaires.
12. Les offres doivent avoir une durée de validité de 120 jours à compter à partir de la date limite de soumission des offres spécifiée dans les données particulières de l'appel d'offres.
13. Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire.
14. Il n'est pas prévu de garantie bancaire de soumission. **Les offres doivent comprendre une déclaration de garantie d'offres conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres.**
15. Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas acceptées.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Damase NTIRANYIBAGIRA,

